

<https://www.snetap-fsu.fr/Examens-ProcEDURE-pour-beneficier-de-l-avance-de-frais-pour-les-examens.html>



Examens : Procédure pour bénéficiaire de l'avance de frais pour les examens

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Statuts (titulaire, contractuel) et grille indiciaire -

Date de mise en ligne : mardi 21 mai 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

ATTENTION : changement de procédure : tout se fait en ligne, dispositif présenté comme une "démarche simplifiée" :

Il faut disposer de la convocation impérativement.

ATTENTION (bis) : les procédures dites simplifiées ne sont pas identiques selon les MIREX.

MIREX NORD-EST (Dijon), temps estimé 15 minutes :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/avance-sur-frais-de-deplacements-examens-mirex-nor>

MIREX SUD-OUEST (Toulouse), temps estimé 15 minutes :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/avances-sur-frais-de-deplacements-examens-mirex-su>

MIREX SUD-EST (Lyon), temps estimé 41 minutes avec intervention de l'établissement :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/avance-sur-frais-de-deplacements-examens-mirex-sud>

MIREX NORD-OUEST (Rennes), temps estimé 16 minutes :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/avance-sur-frais-examens-mirex-nord-ouest>

(le versement de l'avance intervient 8 jours avant le départ sur le centre)

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Avance frais examen nds 2023 (attention actualisation des montants 2024)

- Question :

Je suis convoqué.e plusieurs jours et dans plusieurs centres d'examens, de correction. Frais d'essence, frais de repas, frais d'hôtels... Je vais devoir avancer plusieurs centaines d'euro avant un remboursement dans plusieurs mois. Comment puis-je demander une avance de frais par mon employeur voire une prise en charge directe pour certaines dépenses ?

- Réponse :

Pour obtenir une avance de frais ou une prise en charge directe des frais, il faut écrire à la Mirex qui organise les examens pour lesquels vous êtes convoqué.es ainsi qu'à votre autorité académique.

Sur votre convocation vous avez l'adresse mail de la Mirex (elles sont rappelées ci-dessous).

Vous pouvez mettre en copie le ou la responsable (autorité académique signataire).

L'avance de frais est à hauteur de 75% des frais engagés.

Lors de l'envoi de votre mail, vous devrez joindre :

- Une copie de la carte grise de votre véhicule,
- L'itinéraire de votre trajet, (pour info : remboursement de 0,37 EUR/km pour 2021 et une voiture de 6CV),

- Un RIB pour le virement,
- La facture prévisionnelle de l'hôtel (pour info : max 90€/ nuit, 120€ pour Paris, grandes villes de plus de 200 000 habitant-es, 150€ pour un-e agent-e en situation de handicap) ou la transmission d'éléments permettant à la [DRAAF](#) de prendre contact avec votre futur hôtel pour un paiement direct – ce que font déjà certaines DRAAF, bonne pratique devant être généralisée -,
- Précisez dans votre mail le nombre de repas qui seront pris à l'extérieur de l'établissement, après aucun justificatif vous sera demandé car c'est un forfait au repas (20€/repas).

Soyez le-la plus précis-e dans votre courriel.

Si certaines DRAAF vont certainement répondre positivement à votre demande, d'autres pourraient être tentées de ne pas donner suite et vous adresser des réponses dilatoires. N'hésitez pas à indiquer qu'en l'état et sans ces avances, au regard du contexte d'inflation, il vous sera difficile de donner une suite favorable à la convocation. Mettre en copie l'adresse : elan-commun.syndicats.agriculture.gouv.fr

Courriels MIREX :

MIREX Nord-Est :

DRAAF-[SRFD](#) Bourgogne-Franche-Comté

MIREX Nord-Est

BP 87 865

4bis rue Hoche

21 078 DIJON Cedex

Tél. : 03 80 39 31 39

examen.nord-est.agriculture.gouv.fr

MIREX Nord-Ouest :

DRAAF-MIREX de Bretagne

15 avenue de Cucillé

35 047 RENNES Cedex 9

Tél. : 02 99 28 20 40

examen.nord-ouest.agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Est :

DRAAF-MIREX Sud-Est

165 rue Garibaldi

CS 83 858

69 003 LYON 03

Tél. : 04 78 63 13 80

examen.sud-est.agriculture.gouv.fr

MIREX Sud-Ouest :

DRAAF-SRFD Occitanie

MIREX Sud-Ouest

Cité Administrative Bâtiment E

Boulevard Armand Duportal

31 074 TOULOUSE Cedex

Tél. : 05 61 10 61 10

examen.sud-ouest agriculture.gouv.fr

[Lire le courrier adressé au DGER](#)